



**QUATRIEME REUNION DES DIRECTEURS DES SERVICES
MÉTÉOROLOGIQUES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
SAL, 10 - 12 MARS 2011**

**PLAN DE MIGRATION VERS
LES CODES METEO
DETERMINEES PAR LES TABLES
(CDTs)**

Présenté par

Joseph MBOLIDI

Responsable Réseaux et Traitement des données
météorologiques

Plan de la présentation

I. Introduction;

II. Actions menées Par L'ASECNA

III. Le Plan de migration

IV. Conclusion

I. Introduction

• La migration vers les codes numériques a été recommandée par les des conclusions du 14ème Congrès de l'OMM de 2007 pour d'avantage d'informations, de célérité et de précision dans les échanges de données météo.

• Le Plan de migration vers les Codes Déterminés par les Tables à l'ASECNA vise à terme, l'échange de toutes les données d'observation **en BUFR**. Cependant pour certains pays le **CREX** pourra être une solution intermédiaire.

II. Actions menées par l'ASECNA

- Organisation à Lomé au Togo en Septembre 2007 d'un atelier régional sur les Codes Déterminés par des Tables avec le concours de l'OMM et Météo France avec pour objectif la maîtrise de la problématique du passage vers les CDTs, proposition d'un Plan cohérent et adapté de migration dans la zone ASECNA;
- Mise en place d'un Groupe de Travail chargé de l'élaboration d'un Plan de migration vers les Codes Déterminés par des Tables (GTCDTA) ;
- Inscription au Plan des services et Equipements de l'ASECNA (PSE 2009-2013) d'un projet intitulé **"Mise en œuvre du Plan de migration vers les Codes météorologiques Déterminés par les Tables »** ;

II. Actions menées par l'ASECNA (suite)

- Réunion technique du Groupe de travail chargé des CDTs à Cotonou au Bénin du 11 au 16 Octobre 2010;
- Elaboration et validation des Templates ASECNA devant servir au codage et à l'échange des messages d'observation météorologique sous la forme numérique exigée par l'OMM;
- Classification en deux groupes, des stations d'observation des Etats membres de l'Agence, en fonction des moyens de télécommunications existants ou à acquérir;
- Evaluation des moyens matériels et humains nécessaires à la mise en œuvre des codes numériques dans les Etats membres.

II. Actions menées par l'ASECNA (suite et fin)

- Elaboration d'un plan de migration des codes alphanumériques traditionnels vers les codes numériques en 3 ans ;
- Elaboration d'un document technique servant de cadre de référence pour la mise en œuvre de la migration.

III. Plan de migration de l'ASECNA

Principales actions à mener pour la migration vers les CDTs dans tous les Etats Membres **en novembre 2013** se feront suivant le tableau joint en annexe. Il s'agit de :

- Sensibilisation des Autorités en charge de la météorologie ;
- Formation du personnel exploitant Météo et télécoms ;
- Définition des spécifications techniques des équipements et logiciels (codage et décodage) à acquérir ;
- Appel d'offre ;
- Acquisition et l'installation des équipements et logiciels ;
- Tests opérationnels et la migration effective.

Planning de la migration

Années	2010			2011												2012					2013								
	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
1.																													
2.																													
3.																													
4.																													
5.																													
6.																													
7.																													
8.																													
9.																													
10.																													
11.																													
12.																													
13.																													
14.																													
15.																													
16.																													
17.																													
18.																													
19.																													
20.																													
21.																													
22.																													
23.																													
24.																													
25.																													

Conclusion

L'ASECNA se prépare à faire migrer tous ses Etats Membres vers les codes numériques **d'ici le mois de novembre 2013**. Il s'agit à terme de faire l'échange de toutes les données d'observation **en code BUFR**. Cependant, pour certains pays, **le CREX** pourra être une solution intermédiaire en particulier pour la collecte des données de certaines stations isolées.

Dans cette démarche l'ASECNA est prête à partager son expertise avec tous les Etats intéressés par la migration vers les CDTs d'ici **2013**.

FIN

Merci de votre attention